



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Absent excusé : Monsieur Julien GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Luc GUILLOUX

Secrétaire : Madame Sonia RUYET

DCM2026-09-16-60 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation de 2 bungalows aux services techniques

Monsieur Loïc SCRAIGN indique à l'assemblée que les locaux (vestiaires et bureaux) des services techniques sont vétustes et non conformes à la législation.

La mise à disposition de vestiaires collectifs est obligatoire dès lors que les salariés doivent porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle (EPI). Des installations distinctes pour les femmes et les hommes sont obligatoires en cas d'effectif mixte.

A ce titre la Commune de PLOËRDUT envisage l'installation de 2 bungalows, 1 à usage unique de vestiaires / sanitaires et un autre servant de lieu de réunion avec coin repas.

Le coût des 2 structures est estimé à 27 815.00 € HT auxquels il faudra rajouter les raccordements (eau, assainissement et électricité) et le déplacement de l'ancien.

Monsieur Loïc SCRAIGN propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la PST (Programme de Solidarité Territoriale) pour l'ensemble de cette opération.

Monsieur SCRAIGN propose le plan de Financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES TTC	
2 Bungalows	27 815.00 €	Conseil Départemental (35%)	12 185.25 €
Déplacement Bungalow actuel	2 000.00 €		
Raccordements (eau, électricité, assainissement)	5 000.00 €	Autofinancement (65%)	22 629.75 €
TOTAL	34 815.00 €	TOTAL	34 815.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver el dossier tel que présenté ci-dessus**
- **De solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 35 % du coût estimé des travaux, soit 12 185.25 € au titre de la PST.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

La secrétaire
Madame Sonia RUYET



Fait et délibéré les jour, mois an
susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

JL. GUILLOUX

